



## Participation à l'entretien des enfants

Par **Icarus77**, le **30/04/2018** à **11:02**

Bonjour,

J'ai 3 fils, l'ainé a 26 ans. Nous nous sommes séparés leur mère et moi il y a 13 ans. J'ai payé une pension pendant des années alors que les enfants étaient à 75% chez moi. Cette pension avait été décidée comme participation à l'entretien et l'éducation des enfants, en plus d'une importante prestation compensatoire, car il y a une forte disparité de salaire entre mon ex-femme et moi.

Voici l'objet de ma demande.

Depuis peu, mon ex-femme qui est fonctionnaire a obtenu sa mutation en province, et les enfants âgés de 17 / 18 et 26 ans sont chez moi à mon unique et entière charge.

Quand je demande à mon ex-femme si elle a l'intention de participer à leur entretien elle me répond qu'il faut passer devant le JAF, ce dont je me serais passé, après 13 ans. Quand je lui demande sil elle a entrepris les démarches elle ne me répond pas.

Je vais donc faire la démarche moi-même n'ayant d'autre choix pour obtenir une participation. La disparité de salaire existe toujours, mes revenus sont bien plus élevés que ceux de mon ex-femme qui est cependant fonctionnaire. J'aimerais savoir si à ce titre le JAF peut exonérer la mère de mes enfants de toute participation.

Merci

Cordialement